

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 5 de l'ordre du jour

CX/EXEC 21/80/5

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quatre-vingtième session
Session en ligne, 13-21 janvier 2021

EXÉCUTION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR 2020-2025 (PLAN DE TRAVAIL): INFORMATIONS ACTUALISÉES

Préparé par le Président du troisième Sous-Comité de la planification stratégique du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius

1. INTRODUCTION

1.1 À sa quarante-deuxième session, la Commission du Codex Alimentarius (la Commission) a adopté le Plan stratégique du Codex pour 2020-2025, tel que proposé par le Comité exécutif de la Commission à sa soixante-dix-septième session. La Commission a noté qu'à sa soixante-dix-septième session, le Comité exécutif avait créé un sous-comité chargé de coordonner l'élaboration d'un plan de travail pour la mise en œuvre du Plan stratégique. Le mandat du sous-comité a fait l'objet d'un consensus général. La Commission a encouragé tous les membres à participer à l'élaboration du plan de travail et a demandé au Comité exécutif de présenter une proposition à la Commission, à sa quarante-troisième session.

1.2 Au cours des débats tenus lors de la quarante-deuxième session de la Commission, les délégations ont fait observer que le processus d'élaboration du Plan stratégique avait été exemplaire du point de vue de la transparence et de l'ouverture et que l'élaboration du plan de travail devait reposer sur la conduite d'un dialogue fructueux avec tous les acteurs du Codex et favoriser les nouvelles modalités de travail constructives.

2. APROCHE ADOPTÉE JUSQU'À LA SOIXANTE DIX-HUITIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF (INCLUDE)

2.1 La première phase de l'élaboration d'un plan de travail a essentiellement consisté à faciliter les débats à chacune des réunions des six comités de coordination FAO/OMS au cours du cycle de sessions de 2019.

2.2 Le Sous-Comité s'est réuni physiquement le 9 février 2020, peu avant la tenue de la soixante dix-huitième session du Comité exécutif. Il a examiné les plans de travail régionaux disponibles et les propositions formulées par le Secrétariat du Codex concernant les activités à entreprendre à l'appui de la concrétisation des objectifs stratégiques 3 et 5. Le Sous-Comité a donné des avis au Comité exécutif, à sa soixante dix-huitième session, quant aux travaux supplémentaires à réaliser pour achever l'élaboration du plan de travail biennal pour la mise en œuvre du Plan stratégique.

2.3 Le Comité exécutif a examiné les travaux du Sous-Comité et noté que les principales activités de suivi à mener en collaboration avec le Secrétariat du Codex comprenaient l'achèvement des plans de travail régionaux, le rassemblement des contributions d'autres acteurs du Codex et l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation. Il était prévu que les travaux se terminent et qu'un rapport soit approuvé et transmis au Secrétariat du Codex puis présenté à la Commission, à sa quarante-troisième session.

3. APROCHE ADOPTÉE À PARTIR DE LA SOIXANTE DIX-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

3.1 Comme l'a noté la Commission à sa quarante-troisième session, les travaux du Sous-Comité du Comité exécutif chargé de la mise en œuvre du Plan stratégique 2020-2025 ont finalement été retardés en raison de la pandémie de covid-19. Le Secrétariat du Codex et les membres du Comité exécutif doivent donc fixer des priorités afin d'assurer la continuité des activités d'élaboration de normes du Codex.

Établissement de la version finale des plans de travail régionaux et rassemblement des contributions d'autres acteurs du Codex

3.2 Le Secrétariat du Codex et le Président ou un coprésident du Sous-Comité ont examiné chaque plan de travail régional en collaboration avec les coordonnateurs régionaux entrant et sortant de chacune des six régions du Codex. Cet exercice a permis de recenser et d'enregistrer les progrès accomplis concernant les activités mentionnées dans les plans initiaux, ainsi que de revoir les activités, selon les besoins, en fonction du contexte actuel. Il est prévu de réaliser ces examens bilatéraux tous les six mois.

3.3 Le Président du Sous-Comité a engagé des discussions avec la FAO, l'OMS et le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex pour faire en sorte que certaines activités renvoient aux buts et objectifs stratégiques correspondants du Plan stratégique.

Élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation

3.4 Le Secrétariat du Codex et le Président du Sous-Comité ont commencé à travailler à l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation du Plan stratégique en s'appuyant sur les indicateurs définis dans celui-ci, l'examen des plans de travail régionaux et les enseignements tirés du suivi du Plan stratégique 2014-2019. Le cadre de suivi et d'évaluation sera présenté au Comité exécutif, à sa quatre-vingt-unième session, et à la Commission, à sa quarante-quatrième session.

4. PROCHAINES ÉTAPES PRÉVUES

4.1 Le Sous-Comité sera reconduit pour une période supplémentaire afin d'achever l'élaboration du plan de travail pour la mise en œuvre du Plan stratégique. Il sera chargé de rassembler les contributions d'autres acteurs du Codex et d'apporter son concours à l'établissement d'un cadre de suivi et d'évaluation, comme indiqué dans le rapport de la soixante dix-huitième session du Comité exécutif. Le mandat du Sous-Comité est présenté à l'annexe I, pour examen.

4.2 Le résultat des travaux, qui prendra la forme d'un plan de travail complet pour la mise en œuvre du Plan stratégique, devra être examiné par la Commission à sa quarante-quatrième session. Cet examen aura lieu deux ans après l'adoption par la Commission, à sa quarante-deuxième session, du Plan stratégique pour 2020-2025, conformément à la disposition du Manuel de procédure selon laquelle «le plan stratégique couvre une période de six ans et il est remis à jour tous les deux ans sur une base continue.» À cette fin, le Sous-Comité doit présenter une version définitive du plan de mise en œuvre au Comité exécutif afin qu'il l'examine et l'approuve à sa réunion, qui précédera la quarante-quatrième session de la Commission.

5. CONCLUSION

5.1 Le Comité exécutif, à sa quatre-vingtième session, est invité à:

- i) examiner l'approche adoptée à partir de la soixante dix-neuvième session du Comité exécutif (paragraphe 3.1 à 3.4);
- ii) approuver les mesures à prendre en vue d'établir la version définitive d'un plan de travail pour la mise en œuvre du Plan stratégique afin que la Commission puisse l'examiner à sa quarante-quatrième session (paragraphe 4.1 et 4.2);
- iii) reconduire, à cette fin, le Sous-Comité de la planification stratégique, dont le mandat figure à l'annexe I.

ANNEXE I**MANDAT DU QUATRIÈME SOUS-COMITÉ DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS****Champ d'activité:**

Achever l'élaboration d'un plan de travail pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2020-2025, qui comprendra:

- les activités menées en 2020-2021 par les comités régionaux de coordination, d'autres organes subsidiaires, le Secrétariat du Codex, les membres et les observateurs;
- les liens pertinents avec les programmes de travail de la FAO et de l'OMS, notamment le Fonds fiduciaire du Codex;
- l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation.

Calendrier et résultats attendus:

Le Sous-Comité commencera à travailler le 25 janvier 2021. Il rassemblera les éléments définis dans le champ d'activité au sein d'un même document/plan de travail qui sera distribué aux membres du Comité exécutif au moins un mois avant sa réunion, qui précédera la quarante-quatrième session de la Commission.

Membres et modalités de travail:

Le Sous-Comité sera présidé par l'un des vice-présidents de la Commission du Codex Alimentarius et coprésidé par les deux autres.

Le Sous-Comité travaillera principalement par voie électronique, au moyen de la plateforme en ligne.

Tous les membres du Comité exécutif pourront s'inscrire et participer. Des réunions seront organisées à distance, si nécessaire.

Le Sous-Comité travaillera en anglais.